



Rétractation vendeur

Par Mayohuax

Bonjour,

J'ai il y a quelques semaines accepté une offre pour ma maison. L'agent immobilier m'a dit par téléphone : les acquéreurs ont fait une offre de xxx? êtes vous d'accord. A ça demande j'ai fait un mail pour dire que j'acceptais de vendre ma maison a xxx?. Et j'ai signé le mail a mon nom et celui de ma femme.

Aujourd'hui suite a un PSE non prévu là où je travail j'hésite a signer le compromis. L'agent me dit que je suis engagé et que je ne peux plus annuler (sauf accord de l'acquéreur).

Cependant d'après mes recherches internet je doute que ce mail soit vraiment engageant. Je n'ai jamais eu d'offre papier ou mail. Et mon mail dit juste que j'accepte de vendre a tel prix sans faire référence à un quelconque acheteur ou a une quelconque offre.

Le but n'est pas encore d'annuler, ni de partir au clash avec mon agent immobilier ou les futures acquéreurs. Mais je souhaite avoir toute les informations. Notamment pour pouvoir répondre à la pression qui m'est mise pour signer le compromis rapidement.

Merci d'avance pour votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,

Selon le contenu exact du mail il vous engage ... ou pas.

Demandez l'avis de votre notaire.

Par Mayohuax

Nous n'avons pas de notaire, a ce stade notre seul interlocuteur est l'agent immobilier justement. Et lui et je peux le comprendre aimerait que la vente aille a son terme.

Ci dessous le mail qui je le réprecise n'est pas une réponse. C'est un "nouveau courriel"

"Bonjour,

Par ce mail je vous confirme que nous sommes d'accord pour une vente de notre maison pour un prix de xxx 000? net vendeur.

Bonne soirée

xxx et xxx"

Remplis t'il selon vous les conditions pour qu'il nous engage ?

Par yapasdequoi

Et pourquoi n'avez vous pas choisi de notaire puisque vous voulez vendre ? Ne laissez pas l'agence choisir à votre place....

Si vous avez signé un mandat de vente, c'est ce mandat qui vous engage vis à vis de l'agence. Ce mail ne fait rien d'autre que fixer un prix.